



## Notification de jugement correctionnel

Par **roberto veiras**, le **24/04/2017** à **11:57**

bonjour

j'ai été condamné le 20.08.2013 pour vol simple à une peine de 2 mois avec sursis et bien entendu rembourse le débiteur

mais le jugement est par défaut car je n'ai jamais reçu de convocation et la notification m'a été remise le 21.04.2017

j'ai le droit de former opposition  
quel conséquence

Par **Juristetudiant**, le **30/04/2017** à **16:56**

Bonjour,

Quand on fait appel, c'est la Cour d'appel qui juge l'affaire déjà examinée par le Tribunal.

Former opposition revient à annuler le jugement rendu en votre absence pour recommencer le procès en votre présence. Ce n'est pas la Cour d'appel qui va voir l'affaire, mais le Tribunal qui va la revoir en votre présence.

Vous pourrez donc faire appel du jugement qui sera rendu après votre opposition, si vous n'êtes pas d'accord avec.

En espérant vous avoir aidé.